

Migrations internationales

Édito __ Par Ali Moutaib

Le phénomène migratoire est devenu un sujet médiatique incontournable et très souvent traité de manière passionnelle sous l'angle transcontinental. Qu'en est-il réellement ? Quels sont les chiffres de la migration intracontinentale ? Plus de 4 millions de personnes se déplacent à l'intérieur de l'Amérique du Sud au lieu de se diriger vers les Etats-Unis, et ce nombre grandit avec un taux annuel de 17%. En ce qui concerne l'Afrique, 80% de ses migrations se passent d'un pays africain à un autre, et non vers l'Europe contrairement à l'image très souvent véhiculée par les médias.

Le Maroc, pleinement engagé dans une politique migratoire capable de gérer la migration à l'intérieur de ses frontières ainsi qu'au niveau africain, ne cesse de chercher des solutions pragmatiques et tangibles pour traiter le phénomène de manière humaniste et non uniquement sécuritaire. Il n'est donc pas étonnant de voir un nombre important de projets de grande ampleur menés par le Maroc qui visent à régulariser la migration et assurer des flux migratoires sûrs. La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile lancée en 2013 répond à cette vision. Depuis sa création, cette initiative multidimensionnelle a régularisé plus de 50.000 migrants dans le royaume en leur oc-

troyant des droits fondamentaux au même niveau que les nationaux.

Après son retour en 2016 à l'Union Africaine, le Maroc a été nommé par l'ensemble de la communauté africaine comme « leader de l'Union africaine sur la question de la migration ». Le royaume, toujours dans une optique pragmatique, une fois de retour au sein de sa famille institutionnelle, a proposé à l'UA de créer l'Observatoire africain de la migration, qui s'occupera de faciliter et coordonner les questions migratoires entre les Etats africains depuis son siège à Rabat.

Pour soulever cette problématique et partager sa vision du phénomène migratoire à l'ensemble de la communauté internationale, le Maroc a accueilli, sous l'égide des nations-unies, en décembre 2018 à Marrakech, la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière, un événement mondial qui a établi les bases pour la gestion du phénomène sous l'angle du multilatéralisme.

La migration est devenue incontournable et au cœur des enjeux diplomatiques et politiques entre les différents États, il est donc nécessaire de traiter le sujet de manière concrète pour trouver des solutions durables.

1 "MIGRACIÓN INTERNACIONAL EN LAS AMÉRICAS" Tercer Informe del Sistema Continuo de Reportes sobre Migración Internacional en las Américas (SICREMI), 2015.



FEUILLETON DE L'ACTUALITE

Par Amine Diouri

27 mai

Autriche

Le chancelier autrichien Sebastian Kurz renversé par une motion de censure voté par les socio-démocrates et l'extrême droite.

28 mai

Maroc

Visite de Jared Kushner au Maroc, où il entame une tournée de promotion de son plan de paix pour la Palestine et Israël.

29 mai

Israël

Le parlement israélien vote sa dissolution après l'échec de Benjamin Netanyahu à former un gouvernement ; de nouvelles législatives seront organisées en septembre.

30 mai

Suisse

Ouverture de la conférence du groupe Bilderberg à Montreux du 30 au 2 juin.

30 mai

Union africaine

Éentrée en vigueur de l'accord portant sur la création de la zone de libre échange continentale (ZLEC).

30 mai

Algérie

Le conseil constitutionnel algérien annonce l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles le 04 juillet prochain.

02 juin

Algérie

Le conseil constitutionnel algérien annonce l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles le 04 juillet prochain.

03 juin

Soudan

Important nombre de morts lors de la tentative du conseil militaire de disperser un sit-in de manifestants organisé à Khartoum depuis début avril.

04 juin

Soudan

L'armée annule l'accord de transition conclu avec l'opposition et convoque des élections sous neuf mois.

05 juin

Russie

Huawei signe avec la compagnie de télécommunication MTS un accord portant sur le développement de la 5G lors d'une cérémonie officielle au Kremlin en présence de Vladimir Poutine et de Xi Jinping.

08 juin

États-Unis / Mexique

Les États-Unis et le Mexique arrivent à un accord sur l'immigration, levant ainsi la menace du président américain d'imposer des droits de douanes sur les importations mexicaines.

09 juin

Kazakhstan

Tokaïev, candidat choisi par l'ex chef-d'État Noursoultan Nazarbaïev, élu président du Kazakhstan au cours d'un scrutin marqué par des centaines d'arrestations.

09 juin

Hong Kong / Chine

Grandes manifestations contre le projet de loi relatif aux extraditions vers la Chine continentale.

09 juin

Soudan

Début d'une campagne de désobéissance civile menée par les manifestants soudanais afin de mettre la pression sur les militaires.

09 juin

Mali

Une attaque d'hommes armés fait 35 morts parmi des villageois dogon au Mali.

12 juin

Algérie

L'ex premier ministre algérien Ahmed Ouyahia placé sous mandat de dépôt après une enquête anticorruption.

13 juin

Détroit d'Ormuz

Attaques sur deux pétroliers norvégien et japonais en mer d'Oman, le conseil de sécurité se réunit en urgence. Les États-Unis accusent l'Iran.

13 juin

Algérie

L'ancien premier ministre Abdelmalek Sellal placé sous mandat de dépôt par un juge d'instruction de la Cour suprême pour des suspicions de corruption et de dilapidation de biens publics.

15 juin

Hong Kong / Chine

La chef du gouvernement de Hong Kong Carrie Lam annonce la suspension du projet de loi d'extradition des détenus vers la Chine continentale.

15 juin

Salvador

Le Salvador retire sa reconnaissance de la pseudo rasd.

16 juin

Égypte

Mort de l'ancien président égyptien Mohamed Morsi après un malaise lors de sa comparution devant un tribunal.

17 juin

États-Unis

Le président Donald Trump annonce officiellement sa candidature pour un deuxième mandat.

20 juin

Chine

Première visite du président nord-coréen en Chine depuis plus de 14 ans.

20 juin

Iran / Détroit d'Ormuz

Un drone américain abattu par l'armée iranienne qui dénonce la violation de son territoire national, les États-Unis affirment que l'engin volant survolait une zone internationale.

20 juin

Chine

Démission de l'émissaire de l'ONU au Sahara Horst Köhler pour des raisons de santé.

21 juin

Barbade

Le gouvernement de la Barbade annonce le retrait de sa reconnaissance de la pseudo rasd.

23 juin

Turquie

Défaite du candidat de l'AKP lors d'élections municipales réorganisées une seconde fois à Istanbul.

23 juin

Mauritanie

La commission électorale mauritanienne annonce la victoire du candidat du pouvoir Mohamed Oud Ghazouani.

24 juin

Bahreïn

Ouverture à Bahreïn de la conférence de Manama ayant pour but d'exposer le volet économique du plan de paix concocté par Jared Kushner pour le règlement du conflit israélo-palestinien.

CRI : Moteur du développement socio-économique des régions ?

Par Habiba El Mazouni

Les centres régionaux d'investissement (CRI) ont été créés depuis 2002 suite à la Lettre Royale relative à la gestion déconcentrée de l'investissement. Afin de servir de fer de lance au développement régional au Maroc, les CRI ont pour objectif d'encourager l'investissement et de mettre en avant le potentiel des territoires régionaux. Or, dix-sept ans après leur mise en place, quel état des lieux pouvons-nous dresser des CRI ? Et dans quelles mesures ces CRI pourraient-ils répondre aux besoins du nouveau modèle de développement, précisément après la réforme de 2018 ?

Des objectifs non atteints:

Les seize CRI dispersés un peu partout au Maroc devraient se doter, d'abord et avant tout, d'une stratégie commune à même d'arrêter clairement les objectifs ainsi que les moyens pour y parvenir. Pourtant, compte tenu des résultats de la plus récente évaluation de l'expérience de ces centres par la cour des comptes, les CRI manquent de gestion et ne disposent d'aucune vision ni de stratégie en harmonie avec les plans de développement régionaux et en phase avec les contraintes et besoins propres à chaque région. Généralement, le bilan s'est avéré insatisfaisant, ce qui a donné lieu à l'entrée en vigueur de la loi 47.18 relative à la mise à niveau des CRI et à la création des commissions régionales unifiées d'investissement.

Vers une transition régionale ...

Via leurs deux pôles principaux, à savoir le pôle «Maison de l'investisseur » et le pôle « Encouragement de l'investissement et l'offre territoriale», et à la lumière de la loi 47.18 préalablement citée, les CRI devraient contribuer désormais à l'accompagnement des investisseurs et pro-

mouvoir l'investissement comme outil privilégié de la croissance à travers, entre autres, la mise en place d'un dispositif de veille stratégique et d'intelligence territoriale. L'élargissement de leurs missions leur a permis de participer à la mise en œuvre de la politique générale de l'État en matière de développement et de promotion des investissements à l'échelon régional, notamment les petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, les CRI ne sont pas l'unique acteur à œuvrer pour la promotion des potentialités et opportunités d'investissements de la région. Raison pour laquelle une gouvernance participative, ouverte sur les différents acteurs concernés reste éminemment utile, éminemment nécessaire. La région et les CRI gagneraient à travailler en collaboration, chacun dans son champ d'expertise, en convergeant leurs efforts vers le même objectif : développement de la région par le biais de mesures incitatives et de mesures d'encouragement à l'investissement. De cette manière, la région pourrait-être considérée en tant que véritable acteur dans les relations internationales, un acteur en mesure d'activer une « petite » politique étrangère pratiquée à son échelle. Il s'agit ainsi de la diplomatie territoriale.

Quant à la nouvelle charte de l'investissement qui remplacera celle de 1995 toujours en vigueur, elle ajoutera une pierre à l'édifice en constituant un cadre juridique incitatif à l'investissement, et ce à travers des mesures simplifiées à même d'améliorer l'environnement des entreprises, de renforcer l'attractivité et la compétitivité du Royaume et d'accompagner les stratégies sectorielles.





المركز الجهوي للإستثمار للجهة الشرقية

CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL



L'inauguration de l'usine PSA

Par Dalal Errogayi

La quatrième ville industrielle du Maroc a reçu le Roi Mohammed VI le 20 du mois de juin pour l'inauguration officielle du site industriel du constructeur automobile français PSA. Situé au cœur de la zone franche Atlantic Free zone, le groupe PSA s'installe sur une superficie de 500 hectares avec un investissement de près de 550 millions d'euros.

Le constructeur tricolore se lance dans la fabrication des moteurs pour la première fois au Maroc, la cérémonie a vu la naissance du premier enfant de PSA Kenitra, la Peugeot 208 produit à 60% au Maroc et entièrement montée dans le site de Kenitra. Le projet a honoré ses engagements comme il a été convenu dans la convention signée en juin 2015. Lors de cette visite, le Souverain marocain a procédé au lancement de la seconde phase du projet.

L'usine produit 100.000 véhicules annuels au lieu de 90.000 prévus auparavant, elle sera doublée avant 2023, qui générera 4000 postes d'emplois, avec un

taux d'intégration locale supérieur à 60% qui atteindra 80% à un approvisionnement auprès de 62 fournisseurs installés au Maroc. La firme est conçue pour produire aussi bien des véhicules thermiques que des véhicules électriques. 27 nouvelles usines de 10 nationalités se sont installées à Kenitra et qui ne cessent de croître au fil du temps, ce qui permettra de constituer un nouvel écosystème mondial.

Avec Renault à Tanger puis PSA à Kenitra, le Maroc est devenu un leader en Afrique de l'industrie automobile.

QUID du R&D ?

La convention signée en 2015 implique aussi le développement de l'ingénierie dans le secteur automobile en créant un centre de recherche et développement qui devait en principe avoir 1500 ingénieurs et techniciens supérieurs, mais il compte aujourd'hui 2300 employés, dont 85% sont des ingénieurs.



Détroit d'Ormuz : Tensions entre américains et iraniens

Par Amine Diouri

Le 20 juin dernier, le monde a probablement frôlé la guerre entre les États-Unis et la république islamique d'Iran. Le président Trump a expliqué avoir renoncé à effectuer des attaques aériennes sur l'Iran à la toute dernière minute ; ce alors même que les chasseurs de l'Air Force avaient décollé avec pour objectif de détruire un ensemble de sites militaires iraniens en représailles à la destruction d'un drone américain survolant l'espace aérien internationale. L'Iran a, pour sa part, expliqué avoir abattu le drone car ce dernier avait violé son territoire national. Cet incident a eu lieu dans une zone d'extrême tension marquée récemment par les attaques du 12 mai sur un ensemble de navires pétroliers (saoudiens, norvégien et émirien) ainsi que celles perpétrées le 13 juin contre deux pétroliers japonais et norvégien traversant le détroit d'Ormuz par lequel transite 20% du pétrole mondial. Durant cette escalade, Washington avait déployé son porte avion Abraham Lincoln et des bombardiers B52. Quelles sont donc les raisons ayant poussées le président Trump à se raviser d'attaquer les objectifs iraniens alors même qu'il y était encouragé par son conseiller à la sécurité nationale John Bolton et son secrétaire d'État Mike Pompeo ?

La raison officielle avancée par le locataire de la maison blanche fut celle énonçant qu'une telle attaque aérienne allait faire près de 150 morts, un chiffre disproportionné en réponse à la destruction d'un drone n'ayant entraîné aucune perte humaine. Cette renonciation pourrait en réalité s'expliquer par les enjeux de la prochaine élection américaine (Donald Trump fut élu sur un programme non interventionniste), par le non soutien du pentagone dont le chef a récemment démissionné ainsi que par plusieurs voix qui se sont élevées au sein du camp républicain contre une intervention militaire en Iran ; celle-ci serait bien plus difficile et coûteuse économiquement que celle en Irak ne serait-ce que de par la plus grande superficie et population de la république islamique.

La solution pour le président américain, qui préfère le bilatéral au multilatéral sur les questions commerciales, serait in fine de trouver dans ces alliés au Moyen-Orient un moyen efficace de contenir l'Iran à moindre frais et de préparer par la même occasion le terrain aux propositions de son gendre quant au « deal du siècle » qui pourrait inviter à la création d'un « OTAN » arabe dans la région.



Par Alaa-eddine Khaldi

QUESTION DU MOIS

Loi sur le paiement mobile au Maroc



Qu'est-ce qu'un paiement mobile ?

Les paiements mobiles, nommés aussi comme argent mobile ou portefeuille mobile, regroupent dans leur définition toutes les opérations monétaires réalisées à travers un téléphone mobile et débitées sur une carte bancaire, une facture opérateur ou un portemonnaie électronique. Les paiements mobiles cherchent à remplacer les cartes de crédit et l'argent comptant, vu qu'avec leurs smartphones ou téléphones mobiles les consommateurs peuvent se procurer des biens et des services par des paiements à distance sur des sites de commerce électronique tels que Amazon, par des paiements à proximité face à un terminal monétique compatible, ou bien par le transfert d'argent d'un mobile à un autre. Cette nouvelle méthode de paiement devient de plus en plus importante dans nos sociétés, vu qu'elle engage les banques, les prestataires de services financiers et les opérateurs téléphoniques. Pour l'année 2023, il est estimé que les paiements mobiles dépassent les \$ 4.570 milliards. ¹

La loi sur le paiement mobile au Maroc?

Vu que le paiement mobile s'est rapidement propagé dans le monde et suppose des opportunités majeures pour les systèmes économiques et financiers des différents États, notamment dans les pays en développement comme ceux en Afrique ou en Asie, le Maroc a décidé, à travers sa principale institution de régulation économique, Bank Al Maghrib, d'établir un cadre juridique afin de gérer cette nouvelle technologie et en tirer les meilleurs bénéfices avec une loi composée de 17 articles.

Après l'intervention de Bank Al Maghrib en 2018, en collaboration avec l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), plusieurs acteurs économiques ont obtenu un agrément pour pouvoir offrir aux consommateurs le service de paiement mobile à travers des filiales établissements de paiements, comme Wafacash, Maroc Traitement de Transaction (M2T), Cash Plus, NAPS, Maymouna Services Financiers, le Centre monétique interbancaire (CMI), Barid Cash, Fast Payment, Maroc Telecom et d'Orange.

Qu'est-ce qu'elle suppose pour le royaume ?

Chaque décision économique, porte avec elle un ensemble d'expectatives, que ça soit pour augmenter l'inclusion financière, régulariser les transactions ou limiter les pratiques malhonnêtes de l'économie.

Bank Al Maghrib estime que les paiements mobiles au Maroc pourraient atteindre « d'ici 5 ans, 6 millions d'utilisateurs et enregistrer 1,3 milliard de transactions, soit 50 à 60 milliards de DH. »² L'augmentation du nombre d'utilisateurs aiderait à réduire la circulation de la monnaie au sein du royaume, ce qui faciliterait énormément tous les paiements quotidiens auxquels les consommateurs font face durant la journée. Cette réduction se refléterait ainsi sur l'empreinte écologique du pays.

La monnaie mobile aidera ainsi à donner plus d'accessibilité aux services financiers à plus de marocains tout au long du territoire qui, d'habitude, tendent plus vers l'usage de la monnaie courante.

Les paiements mobiles, toujours en phase de lancement au Maroc et en cours de développement en termes de logistique et d'interchangeabilité, une fois installés et lancés, constitueront un outil de grande importance au service de l'économie marocaine.

¹ "Mobile Payment Market by Mode of Transaction (SMS, NFC, and WAP), Type of Mobile Payment (Mobile Wallet/ Bank Cards and Mobile Money), and Application (Entertainment, Energy & Utilities, Healthcare, Retail, Hospitality & Transportation, and Others) - Global Opportunity Analysis and Industry Forecast, 2016-2023" - Kalyani Sonawane in Allied Market Research.

² "Le paiement mobile à l'épreuve", Le Matin, 13 Février 2019 : <https://lematin.ma/journal/2019/paiement-mobile-lepreuve/310545.html>

Il n'y a meilleur ambassadeur que l'art et la culture



La Fondation Nationale des Musées a été créée en 2011 en vue de valoriser le patrimoine muséographique national. Selon vous, la FNM a-t-elle réussi à révolutionner le champ muséographique et à se dessiner comme une véritable locomotive culturelle au Maroc ?

Il n'y a pas le moindre doute que le champ muséographique a connu ces dernières années une véritable révolution et que la Fondation Nationale des Musées a joué un rôle catalyseur comme instrument de ce changement. Eclairée par les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la FNM s'est mobilisée, tirant sa force de la nature des missions qui lui ont été assignées et puisant son énergie de la compétence des équipes qui la composent.

Après une phase d'étude et d'analyse de l'existant, l'inauguration en octobre 2014 du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain a donné véritablement le coup d'envoi d'une dynamique qui a aujourd'hui changé le paysage de l'art au Maroc.

A la suite de cet événement fondateur, la Fondation a poursuivi une stratégie axée principalement sur la création et la rénovation des musées régionaux, suivant les normes et les standards internationaux, permettant non seulement la conservation des collections, mais leur exposition dans les meilleures formes et formules, pour servir les passionnés et initier les novices à l'art et à la culture.

Cette perspective a permis de rendre aux collections présentées toutes leurs dimensions, et d'offrir aux visiteurs des espaces didactiques, agréables et accueillants.

A présent, la FNM gère sous son aile 14 musées avec un actif patrimonial exposé riche et varié, dont l'édifice phare est incontestablement le Musée Mohammed VI d'Art moderne et contemporain. Ce temple muséal a tenu toutes ses promesses. Il est consacré à l'art du XX^e siècle et à la création actuelle du Maroc et du continent, mais il est aussi un écrin pour accueillir les expositions internationales de grande envergure qui offrent au public marocain le meilleur de l'histoire de l'art mondial.

Dans quelles mesures les musées pourraient-ils jouer un rôle de premier plan en termes de soutien de l'économie créative locale et régionale au Maroc ?

Mehdi Qotbi

Président de la Fondation nationale des musées

L'art et l'animation culturelle doivent être conçus aujourd'hui comme des industries clés du XXI^e siècle. Ce sont des activités vitales du développement humain mais également des vecteurs d'investissement dans l'avenir et de création de richesse. Et dans cette vision économique, la dimension locale et régionale est stratégique.

Lorsque nous réhabilitons un musée à Tanger, Tétouan, Safi ou Marrakech, c'est tout le tissu social et humain de proximité qui en bénéficie, avec la mise en valeur d'éléments culturels et patrimoniaux endogènes.

Prenons le cas du Musée National de la céramique de Safi : c'est à la fois un monument historique qui témoigne de l'histoire de la ville, mais c'est aussi un lieu qui regroupe une riche collection d'objets en poterie ou en céramique, dont l'acquisition se fait auprès des habitants, des céramistes locaux et de collectionneurs résidant à Safi. La spécificité de la ville sur ce domaine de l'artisanat s'en trouve également vivifiée.

Ainsi la céramique à Safi, le tapis à Marrakech, la dimension identitaire de chaque cité redeviennent des vecteurs de progrès et de croissance, des éléments d'image et d'échange dont la cote augmente à mesure de leur valorisation muséographique !

J'estime donc que les musées jouent un rôle de premier plan d'accélérateur de l'économie créative locale et régionale en structurant une économie culturelle et créative et en jetant les bases de marchés potentiels à forte valeur ajoutée.

Comment les musées, l'art et la culture peuvent-ils être au service de la diplomatie ?

L'art et la culture sont depuis toujours au service de la diplomatie. De tous temps, l'art et les objets précieux ont accompagné les échanges entre grandes civilisations.

Mais il y a aussi l'effet de la mondialisation : il n'y a meilleur ambassadeur que l'art et la culture, si nous connaissons beaucoup de choses sur les Etats Unis, la Chine, la France ou l'Egypte par exemple, c'est grâce essentiellement à l'influence de la littérature, de la musique, du patrimoine historique et même de l'art culinaire...

Mais on oublie parfois le rôle important que joue les musées, qui servent de canal diplomatique très puissant. Le Louvre Abu Dhabi, en est l'exemple, ayant servi l'action de

rayonnement de la culture française au Moyen Orient.

Il y a aussi les expositions mutuelles dans le cadre de partenariat ; ces expositions constituent un pont de rencontre entre les cultures, améliorant la visibilité d'une ville, d'un pays et d'une population.

Le Maroc, aujourd'hui, joue pleinement son rôle dans ce concert culturel des nations. Parce que nous avons su nous doter des outils de ce qu'on peut qualifier de « soft power » marocain.

Le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain est un de ces outils. Grâce à ses équipements aux normes internationales, et surtout à la montée en compétence de nos équipes, nous avons pu développer des partenariats avec certains des plus grands établissements culturels et institutions muséales en France, en Espagne, au Moyen Orient et actuellement aux Etats Unis.

Nous avons pu accueillir de grandes expositions internationales qui ont fait date (Picasso, Goya, Modigliani, les Impressionnistes), mais nous pouvons aussi nous réjouir des différentes manifestations organisées par la Fondation à l'étranger et qui sont au service de la diplomatie culturelle du Maroc.

Je cite à titre d'exemple l'exposition « Splendeurs de Volubilis » au MuCEM à Marseille, « Maroc médiéval, un Empire de l'Afrique » au Louvre puis au MMVI, « Maroc contemporain » à l'Institut du Monde Arabe, « Trésor des musées Maroc » à Abu Dhabi et enfin « Maroc - Russie, une histoire antique partagée » au Musée Pouchkine de Moscou.

Sous l'impulsion de Sa Majesté, nous avons aussi déployé cette démarche d'ouverture à l'échelle de notre continent africain, à travers plusieurs manifestations mémorables, et l'on peut dire désormais que le Musée Mohammed VI est devenu l'espace où tout artiste africain émergent ou confirmé souhaite exposer.

Tous ces événements contribuent à la promotion et à la reconnaissance de l'image du Maroc à l'international et donnent une perception très positive sur la place qu'occupent l'art et la culture au Maroc. On peut donc dire que l'art et la culture sont pour le Maroc un capital social, mais les musées en constituent l'outil privilégié permettant de canaliser le bénéfice au service de sa diplomatie.

Prochains événements



CONFÉRENCE – 22-24/07/2019

The 2nd international conference of computer science and renewable energies «iccsre'2019», organisée par l'École nationale des sciences appliquées d'Agadir

Agadir,
Maroc



PANEL DE DISCUSSIONS – 20/07/2019

Les Initiatives des Jeunes au service de l'Agenda 2030, Organisé par The Sustainable Development's Youth

Université Mohammed V - Agdal Rabat,
Maroc.



contact@hadvisors.net



+212 537 73 45 13

Basler Z

Vogel Gry

International 6-7 Wirtschaft
P und FDP bilden eine
Front gegen die Initiative
Strafe. Seite 4
ational
Ankweils Justizministerin
Baubira nimmt im Streit um
Polizei den Hut. Seite 7

NEUE RUHR ZEITUNG

Meinungsfreudig / Unabhängig / Bürgernah

Durchgefallen
mangelhaft ab. Leben

www.rtz.de

Mo bis Fr 1,80 € Sa 1,80 € 12



Aachener Region will gegen Alw Tihange klagen

Aachen Die Stadtregion Aachen will gegen die belgische Altkraftwerk Tihange klagen. Die neue Schließung des Reaktors ist ein



Neue Waffen

150 Milliarden Euro: Verteidigungsministerin Ursula von der Leyen geht in die Rüstungs Offensive und unterstreicht damit deutsche Weltmachtambitionen. Von Jürgen Wagner. Informationen: www.milinfo.de

Alte Saar in